

N° d'adhérent (réservé à l'OMGA) : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu l'OMGA ? .....

INDIVIDUEL	SOCIETE
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom : ..... Prénom : ..... Enseigne : ..... Date de naissance :  ____ ____ ____  <input type="checkbox"/> Entrepreneur individuel <input type="checkbox"/> EIRL	Raison sociale : ..... Forme juridique : ..... (SASU, EURL, SDF, SCP, SCI, SARL, SNC, INDIVISION, SAS...) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom et prénom du gérant : ..... Date de naissance du gérant :  ____ ____ ____  Nombre d'associés : [    ]

ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
Activité : ..... N° Siret : ..... Code NAF : ..... Adresse professionnelle : ..... Adresse personnelle ou de correspondance : ..... ..... ..... Fixe : ..... Courriel : ..... Port. : ..... Site Web : .....	

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES ET FISCAUX	
Régime d'imposition : <input type="checkbox"/> IR <input type="checkbox"/> IS Régime fiscal : <input type="checkbox"/> Réel simplifié <input type="checkbox"/> de plein droit <input type="checkbox"/> sur option <input type="checkbox"/> Réel normal <input type="checkbox"/> de plein droit <input type="checkbox"/> sur option <input type="checkbox"/> BNC déclaration contrôlée <input type="checkbox"/> de plein droit <input type="checkbox"/> sur option	Catégorie d'imposition <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur <input type="checkbox"/> Micro
Date de début d'activité :  ____ ____ ____  1 <sup>er</sup> exercice à traiter par France Gestion : date de début  ____ ____ ____     date de fin  ____ ____ ____  Pour la télétransmission de votre liasse fiscale, vous donnez mandat : <input type="checkbox"/> à France Gestion <input type="checkbox"/> à un tiers <i>Les adhérents des organismes agréés doivent obligatoirement télétransmettre leur déclaration professionnelle à l'Administration Fiscale. Ils peuvent déléguer cette mission à un tiers (par exemple leur expert-comptable) ou à leur organisme mixte de gestion agréé.</i> Régime d'imposition TVA : <input type="checkbox"/> Simplifié CA12 <input type="checkbox"/> Normal mensuel CA3 <input type="checkbox"/> Normal trimestriel CA3 <input type="checkbox"/> Franchise <input type="checkbox"/> Non assujetti	

ADHESION
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> adhésion <input type="checkbox"/> changement d'Organisme Agréé <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année de dépassement du seuil de la micro

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE (si vous y avez recours)
Nom ou raison sociale : ..... Adresse : ..... Téléphone : ..... Courriel : ..... Nom du collaborateur en charge de votre dossier : .....

Je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'OMGA et, notamment, les engagements reproduits au verso.

Fait à \_\_\_\_\_, le |\_\_\_\_|\_\_\_\_|\_\_\_\_|  
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

## ENGAGEMENTS PRIS PAR LES ADHÉRENTS BÉNÉFICIAIRES

L'adhésion à l'organisme mixte de gestion agréé (OMGA) implique :

- . De communiquer à l'OMGA leurs déclarations de résultats et leurs annexes.
- . Pour les membres bénéficiaires imposés d'après leur bénéfice réel, de télétransmettre à l'Administration leurs déclarations de résultats ou d'autoriser le professionnel de l'expertise comptable qui tient, centralise ou surveille leur comptabilité, à le faire, ou de donner mandat à l'OMGA pour le faire.
- . S'ils sont soumis à TVA, de donner délégation à l'OMGA pour récupérer copies de leurs déclarations de TVA sur le site des impôts (CA3 ou CA12) ou de les télétransmettre par EDI TVA.
- . D'adresser à l'OMGA tous documents demandés pour lui permettre de procéder aux contrôles lui incombant en application des textes en vigueur.
- . L'autorisation de communiquer les documents reçus de l'adhérent aux agents de l'Administration Fiscale chargés de l'audit de l'OMGA.
- . L'engagement d'apposer, dans les locaux destinés à recevoir la clientèle ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, un document écrit placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle, mentionnant le nom de l'OMGA auquel le professionnel adhère et reproduisant le texte suivant : « Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale ».
- . L'obligation de reproduire dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients, le texte suivant : « Acceptant les règlements des sommes dues par chèque libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale ». Ce texte doit être nettement distinct des mentions relatives à l'activité professionnelle figurant sur ces correspondances et documents.
- . L'engagement de verser les cotisations prévues à l'article 11 des statuts de l'OMGA fixées pour l'année.
- . L'engagement de verser des frais de recouvrement de 40 € pour toute cotisation impayée à la date d'échéance, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17/12/2002.

En cas de manquement grave ou répété aux engagements ou obligations sus-énoncés, l'adhérent pourra être exclu de l'OMGA après avoir été invité préalablement, par lettre recommandée, à se présenter devant le Bureau pour fournir toutes explications utiles à sa défense.

## ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Si vous éprouvez des difficultés de paiement des impôts et de la TVA, il convient de contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté de l'Etat et des collectivités territoriales et aux démarches de mise en conformité à effectuer est proposée par France Gestion.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données recueillies par France GESTION sur ce formulaire en tant que responsable de traitement, sont destinées à assurer le suivi administratif, comptable et fiscal de votre adhésion. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion et sont destinées à un usage interne et pour répondre à vos obligations fiscales. Les données personnelles de nos adhérents et membres correspondants sont stockées et conservées conformément aux BOFIP réglementant l'activité des CGA, AGA et OMGA et l'utilisation qui en est faite conforme à la liste des diligences de la DGFIP dans le cadre des dispositions figurant aux articles 1649 quater C à 1649 quater E bis du code Général des Impôts, et aux articles 371 à 371 LE de l'annexe II du même code ainsi qu'aux engagements mentionnés sur le bulletin d'adhésion des adhérents bénéficiaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et Liberté » et au règlement UE 2016/679 du parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), sur simple justification de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité du traitement en vous adressant par courrier à notre organisme.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en vous adressant à la CNIL.